



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

LA PRÉFÈTE

Rouen, le

10 AVR. 2017

Madame la Déléguée Régionale,

Par courrier en date du 8 mars dernier, Madame Sophie Hervé, conseillère départementale du Havre a attiré mon attention sur le déroulement de la dernière commission départementale de présence postale et plus particulièrement sur les modalités de sa tenue.

La commission de présence postale est une instance de concertation et chaque participant doit être à même de pouvoir préparer au mieux les sujets portés à l'ordre du jour. A cet égard, j'ai, à plusieurs reprises, pu constater que les documents transmis à l'appui de l'invitation ne permettaient pas de s'approprier pleinement les sujets présentés.

Par ailleurs, certaines décisions semblaient avoir été engagées antérieurement à la commission.

Les dispositions de mise en œuvre reprises dans la circulaire du 14 mars dernier renforcent et élargissent les compétences de la commission de présence postale.

La qualité de nos échanges repose sur le dialogue et sur la concertation préalable à toute décision.

Je souhaite que les prochaines réunions permettent ces échanges dans des conditions qui garantissent à chacun de donner un avis sur les sujets présentés en toute connaissance de cause.

A cette fin, il me semble essentiel que les membres de la commission puissent disposer d'un dossier complet couvrant l'ensemble des thèmes portés à l'ordre du jour, plusieurs jours avant la réunion.

Mes services, et plus particulièrement, Madame Bouty-Triquet, secrétaire générale adjointe, chargée de ce dossier, se tiennent à votre disposition pour préparer cette instance.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Déléguée Régionale, l'expression de ma considération distinguée.

*Il faudrait que nous en
parlions.*

La préfète,

Madame Florence PAVAGEAU
Déléguée Régionale du Groupe La Poste
87, boulevard des Belges
76000 ROUEN

Fabienne BUCCIO

copie : Monsieur le président de la CDPPT, Monsieur le président de l'ADM, Madame la conseillère départementale du Havre